

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 novembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/11/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
TANGUY Christine, pouvoirs à LAOUENAN-LE LEC Françoise
GUET François, pouvoirs à THOMAS Sébastien
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à STEFANUTTI Isabelle

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Projet Délibération N° DE 112-2022

Objet : Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Rapporteur : Katell CHANTREAU

En se dotant d'un PACAET (Programme d'Actions Climat Air Energie Territoriale), Douarnenez Communauté a montré sa volonté d'œuvrer à la transition écologique.

Dans un contexte de dérèglement climatique, de croissance démographique et de sécheresse estivale, l'adage « L'eau est un bien commun précieux qui doit être préservé » est d'autant plus d'actualité.

L'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments fixe les règles permettant à toute personne, physique ou morale, de récupérer les eaux de pluies qui arrivent sur une parcelle dont elle est propriétaire, et de l'utiliser pour certains usages et sous certaines conditions.

Afin de préserver la ressource en eau et d'aider à l'équipement de la population, une aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie pour un usage extérieur est proposée : arrosage du jardin, lavage de matériel de jardin, du mobilier ou d'une terrasse, rinçage de combinaison, etc.

Ce dispositif consiste en l'octroi d'une aide financière à l'achat de récupérateur d'eau de pluie. Elle sera mise en place du 17/11/2022 jusqu'au 31/12/2022, avec une enveloppe financière de 2 000€. L'aide correspond à 50% du prix d'achat maximum avec un plafond de 100€ (exemple : si le récupérateur d'eau coûte 180€, Douarnenez Communauté prend en charge 90€).

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes devront adresser un dossier à Douarnenez Communauté qui sera disponible au siège, dans les 5 mairies concernées et téléchargeable sur le site internet.

La demande de subvention sera instruite et contrôlée par un agent de Douarnenez Communauté. Les demandes d'aide conformes et complètes seront présentées régulièrement à l'élue en charge des Transitions afin d'autoriser l'attribution nominative des subventions et leur versement dans la limite de l'enveloppe financière.

Les modalités d'attribution sont précisées dans le formulaire de demande de subvention en annexe.

**Vu l'avis favorable de la commission Environnement et Transitions,
Vu l'avis du bureau du 7 novembre 2022,**

Il est proposé :

- **D'adopter le dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie pour un usage extérieur,**
- **De valider le formulaire de demande du dispositif précisant notamment le type de matériel éligible, les conditions d'accès, les modalités de sollicitation et le montant des subventions,**
- **Autoriser le référent légal, le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 17 novembre 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER




FORMULAIRE DE DEMANDE

AIDE A L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

ANNEE 2022

GOULENN SKOAZIAD EVIT PRENAÑ UR VEOL EVIT AN DOUR GLAV

BLOAVEZH 2022

Afin d'aider à l'équipement de la population dès la fin de l'année 2022, Douarnenez Communauté met en place un dispositif d'aide « récupérateur d'eau de pluie ».

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone : E-mail :

VOTRE RECUPERATEUR D'EAU

Marque : Modèle :

Lieu d'achat :

Date de la facture : Coût TTC :€

QUESTIONNAIRE

Afin d'évaluer l'efficacité du dispositif d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, merci de remplir le court questionnaire ci-dessous : les informations sont anonymes.

1. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> 6. Ouvrier |
| <input type="checkbox"/> 2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> 7. Retraité |
| <input type="checkbox"/> 3. Cadre/profession intellectuelle supérieure | <input type="checkbox"/> 8. Sans activité professionnelle |
| <input type="checkbox"/> 4. Profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> 9. Etudiant |
| <input type="checkbox"/> 5. Employé | <input type="checkbox"/> 10. Autre, précisez :
..... |

2. Quels seront les utilisations de votre récupérateur d'eau de pluie ?

.....
.....
.....
.....

3. Comment avez-vous eu connaissance de l'aide de Douarnenez Communauté ?

Par un article de presse Par le site Internet de Douarnenez Communauté
 Par les réseaux sociaux Par le vendeur de mon récupérateur d'eau de pluie
 Autre, précisez :

4. Auriez-vous fait l'acquisition de votre récupérateur d'eau de pluie sans l'aide de Douarnenez Communauté ?

Oui Non

Remarques :

.....
.....
.....
.....

Je souhaite recevoir la newsletter des Transitions de Douarnenez-Communauté

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à Douarnenez Communauté tout document nécessaire à l'étude de mon dossier pour une demande d'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de ma demande et la restitution de la subvention.

Fait à, le

Signature :

REGLEMENT

Article 1 : BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Peut bénéficier de cette aide une personne physique majeure par foyer fiscal ayant sa résidence principale sur l'une des 5 communes de Douarnenez Communauté (Kerlaz, Le Juch, Pouldergat, Poullan sur Mer, Douarnenez).

Article 2 : MATERIEL ELIGIBLE

Tous récupérateurs d'eau de pluie pour un usage d'eau en extérieur (plantes d'ornements, portager, rinçage combinaison plongée...).

Article 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION

L'aide correspond à 50% du prix d'achat maximum avec un plafond de 100€ (exemple : si le récupérateur d'eau coûte 180€, Douarnenez Communauté prend en charge 90€).

Article 5 : PROCEDURE D'OBTENTION DE L'AIDE

Etape 1 :

Le demandeur récupère auprès du vendeur la facture d'achat à son nom du récupérateur d'eau de pluie acquis entre le **17 novembre 2022 et le 31 décembre 2022**.

Etape 2 :

Le demandeur remplit le formulaire de demande d'aide téléchargeable sur le site internet de Douarnenez Communauté et disponible à l'accueil. Il envoie le formulaire et toutes les pièces requises à Douarnenez Communauté avant le 31 décembre 2022 :

Monsieur le Président de Douarnenez Communauté

Transitions – 75 rue ar Véret, 29100 Douarnenez

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande d'aide, complété, daté et signé,
- La copie de la facture d'achat du récupérateur (NE PAS TRANSMETTRE L'ORIGINAL),
 - Celle-ci doit mentionner le nom du demandeur, son prénom, son adresse, ainsi que les références et le prix TTC du récupérateur d'eau de pluie.
ATTENTION : un ticket de caisse n'est pas une facture conforme.
- Un RIB au nom du demandeur.

Etape 3 :

Douarnenez Communauté instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception du dossier complet de demande d'aide.

- Si le dossier n'est pas complet, les pièces complémentaires seront demandées soit par mail, soit par téléphone.
- Si le dossier est complet, Douarnenez Communauté envoie un accusé de réception de dossier complet.
- Si le dossier arrive après utilisation complète de l'enveloppe allouée à cette action (2 000€ pour l'année 2022), l'attribution d'une aide n'est pas garantie.

Etape 4 :

Après autorisation par le service Transitions, Douarnenez Communauté envoie un courrier nominatif d'attribution de la subvention « récupérateur d'eau de pluie » et procède au versement de l'aide.

CONTACTS TRANSITIONS

Mail : raphael.gautier@douarnenez-communauté.fr

tél : 02 98 74 44 51

Les données personnelles, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement par Douarnenez Communauté. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Ces données seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents de Douarnenez Communauté en charge du service. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi informatique et Liberté), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et de limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.